



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plages

Question écrite n° 80157

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable à propos du phénomène de l'érosion des plages de nos côtes françaises. En effet, les plages constituent une véritable richesse naturelle mais, malheureusement, leur superficie se réduit considérablement au fil des années, ce qui inquiète les élus du littoral et, particulièrement, ceux des communes languedociennes. Mener une politique locale de sauvegarde du littoral pose un problème financier aux communes concernées car les coûts engendrés par ces mesures de préservation des côtes sont particulièrement élevés et les résultats peu probants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle politique efficace l'État pourrait mettre en oeuvre dans ce domaine afin d'aider les communes du littoral dans leurs démarches. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

La mission interministérielle d'aménagement du Littoral a élaboré en 2003, un document définissant les orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en Languedoc-Roussillon. Ce document, élaboré en partenariat avec les collectivités territoriales de la région Languedoc-Roussillon, a défini les principes généraux de gestion de l'érosion et les a déclinés suivant 14 secteurs identifiés comme prioritaires vis à vis de la gestion de l'érosion sur l'ensemble du littoral régional. Il est annexé à la charte de développement durable du littoral approuvée par l'État et la majorité des collectivités territoriales concernées, dont les conseils généraux et le conseil régional. Dans ce cadre, l'État, mène depuis quelques années un important travail de concertation et de pédagogie en direction des décideurs et des gestionnaires, en présentant les orientations stratégiques, les grands concepts et les principes de gestion de l'érosion du littoral. Depuis 2005, un guide technique méthodologique et technique vient également assister les gestionnaires confrontés à des problèmes d'érosion du littoral. Les résultats de ces réflexions et concertations se manifestent aujourd'hui par une cohérence des propositions faites aux différents financeurs sur la gestion de l'érosion du littoral de la région Languedoc-Roussillon. Au-delà des orientations stratégiques, l'État, dans le cadre des contrats de plan État-Région 2000-2006, a fortement contribué, par le biais de subventions, à l'émergence de maîtres d'ouvrage pour la réalisation d'études diagnostiques à l'échelle des cellules sédimentaires. Ces études, qui définissent des schémas de gestion vis à vis de l'érosion ont été menées de plus dans une logique de gestion intégrée des zones côtières. Aujourd'hui, l'ensemble des secteurs à enjeux définis dans les orientations stratégiques est quasiment couvert par ces études diagnostiques. Les collectivités territoriales concernées sont en train d'effectuer, dans les secteurs les plus prioritaires, les études détaillées nécessaires à la réalisation des travaux. La réalisation de ces travaux et leur pérennisation nécessitent des financements, qui sont en partie aidés par l'État par des subventions au titre des contrats de plan État-Région 2000-2006. La définition des programmes de travaux résultant des études diagnostiques a également été menée dans le meilleur respect des contraintes environnementales. Enfin, afin de suivre l'efficacité de ces travaux, d'améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de mieux anticiper les futures actions, l'État a décidé de mettre en place un réseau de mesure pérenne de houle et de suivi de l'évolution du littoral pour un coût de 305 000 euros. Cette action est

intégrée, dans le cadre du programme INTERREG, au projet européen « beachmed-e » porté par l'État et le conseil général de l'Hérault, qui a été retenu par l'Europe. Ce projet doit permettre, entre autres, de tester de nouveaux modes de suivi et de gestion de l'érosion du littoral. Telle est l'action ambitieuse menée par l'État en partenariat étroit avec l'Europe et les collectivités territoriales concernées dans la gestion de l'érosion du littoral en Languedoc-Roussillon.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80157

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11175

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6888